

**COMMUNAUTE  
DE COMMUNES  
DU PAYS DE  
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL  
DE COMMUNAUTE n°2019-127**

L'an deux mille dix-neuf, le 13 décembre à 18 h

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 5 décembre 2019

**Nombre de délégués :**

- en exercice : 31  
 présents : 25  
 votants : 30

**OBJET :**

Construction d'une salle  
annexe à Villasport dédiée au  
tennis de table et au  
handisport  
  
Actualisation du plan de  
financement

**PRESENTS :** M. Pierre VERGNOLLE, Mme Isabelle BARRY, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. François BOISSERIE, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, M. Michel ANDRIEUX, M. Francis DELORT, M. Jean-Christophe MERILHOU, M. Hervé FORESTIER, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. Gilles DELANGE, Mme Monique PLAZZI, M. André DUBOIS, Mme Catherine L'OFFICIAL, M. Laurent GORYL, Mme Michèle ROY, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Annie ARNAUD, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Edmond LAGORCE et M. Pierre DAVID conseillers communautaires.

**ABSENTS Excusés :** M. Francis LATRONCHE, Mme Justine McCOMISH LORAIN, M. Hugues AUVILLE, Mme Marie-Françoise DUVERGER, Mme Maryline VERGNE, et Mme Sylvie COLETTE.

Francis LATRONCHE donne pouvoir à Gilles DELANGE  
Justine McCOMISH LORAIN donne pouvoir à Philippe SUDRAT  
Hugues AUVILLE donne pouvoir à François BOISSERIE  
Marie Françoise DUVERGER donne pouvoir à Michel ANDRIEUX  
Maryline VERGNE donne pouvoir à Francis DELORT

**SECRETAIRE :** Monique PLAZZI

**Rapporteur :** L. GORYL

Vu la délibération n°2017-070 du 15 juin 2017 par laquelle le Conseil Communautaire a approuvé la construction d'une salle de tennis de table permettant la pratique du handisport ;

Vu la délibération n°2017-136 du 19 décembre 2017 par laquelle le Conseil Communautaire a approuvé le plan de financement prévisionnel dudit projet ;

Considérant qu'afin de finaliser les dossiers de subvention de cet équipement, il convient d'actualiser le plan de financement prévisionnel ;

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES			
Nature	Montant (en € HT)	Organismes		Montant (en € HT)	Pourcentage
Travaux	894 000,00	Conseil Départemental 87	CDDI (notifié)	257 492,50	25 %
Maîtrise d'œuvre	93 870,00	Conseil Régional	LS (sollicité)	202 250,00	19,64 %
Frais annexes	42 100,00	Etat	DETR (notifié)	257 492,50	25 %
		<b>Sous-total :</b>		<b>717 235,00</b>	<b>69,64 %</b>
		<b>Autofinancement :</b>		<b>312 735,00</b>	<b>30,36 %</b>
<b>TOTAL :</b>	<b>1 029 970,00</b>	<b>TOTAL :</b>		<b>1 029 970,00</b>	<b>100 %</b>

Accusé de réception en préfecture  
087-248700189-20191213-DC201975317-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2019  
Date de réception préfecture : 17/12/2019

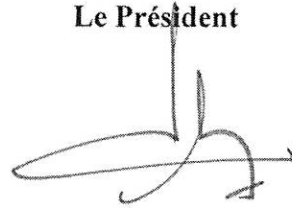
Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Affichage le **17 DEC. 2019**

- **autorise** Monsieur le Président à signer tout document afférent au présent dossier.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifiée conforme,  
**Le Président**



**D. BOISSERIE**



Accusé de réception en préfecture  
087-248700189-20191213-DC201975317-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2019  
Date de réception préfecture : 17/12/2019

**Le Président :**

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.